



# MERDRIGNAC EXPRESS



▲ 25 Juin : matinée d'accueil des nouveaux arrivants

## DANS CE NUMÉRO

Informations diverses	1
Jeunesse   Transport scolaires	2
Vie municipale   Vie quotidienne	3-4
Culture : Médiathèque   Cinéma   Ludothèque	5
Comptes-rendus de Conseil Municipal 23/03 et 27/04	6-11
Infos pratiques   Agenda	12

## MÉMO VIE MUNICIPALE

### Prochains

#### Conseils Municipaux :

Mercredi 22 Juin

Mercredi 27 Juillet

#### Prochaines élections :

Elections législatives :

Dimanches 12 et 19 juin

Merdrignac Express Avril-Mai 2022  
n°202 tiré à 905 exemplaires

Directeur de la publication : Eric Robin, Maire de Merdrignac

Rédaction, conception : service communication

©crédits photos : Anthony Maudet / Pixabay/TIG

## FETE DE LA MUSIQUE A MERDRIGNAC LE 18 JUIN 2022

Organisée par la Mairie de Merdrignac en collaboration avec l'Ecole de Musique Intercommunale du Mené et le CSM Tennis

### Programme :

De 14h à 17h Récital à l'église

Au Manoir du Vieux Bourg

De 17h à 22h Pratiques Collectives Ecole de Musique Intercommunale du Mené

22h Coverlat

23h Dogs for sale



## REPAS DES CLASSES 2

Le repas des classes 2 de Merdrignac se déroulera le samedi 3 septembre 2022. Réservez dès à présent votre journée (45 €/ adulte repas du midi et du soir) - Inscriptions avant le 31 juillet auprès de : Central bar au 02 96 28 44 73 | Laurent Delaunay au 06 59 10 75 08 | Nicolas Besnard au 06 71 72 91 49



## BON A SAVOIR : NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, sont à effectuer :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



(arrêté préfectoral du 27 février 1990 - Article 4 )

## INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE

### Pourquoi s'inscrire en ligne ?

Vous devez réaliser l'inscription au transport scolaire de votre enfant, en vous connectant sur le site breizhgo.bzh à compter de la fin mai. Au-delà du 18 juillet 2022, une majoration de 30 euros pour inscription tardive sera appliquée. Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un email vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne.

### L'inscription en ligne, c'est :

- un espace unique pour l'inscription de vos enfants
- accessible 7 jours/7 et 24h/24
- simple et rapide

En cas de réinscription, les informations concernant votre enfant sont préremplies.

Il ne vous reste qu'à les vérifier et à les valider.

### Comment réaliser votre inscription en ligne ?

1/ Rendez-vous sur breizhgo.bzh, rubrique Transports scolaires.

2/ Choisissez votre département de résidence puis cliquez sur le lien «Inscription en ligne».

3/ Renseignez une adresse email. Elle vous servira d'identifiant personnel et sera conservée

d'une année sur l'autre.

4/ Répondez à la question suivante : « un de vos enfants était-il inscrit aux transports scolaires pour l'année 2021-2022 ? ».

5/ Un email vous sera adressé à cette adresse. Il contient un lien vous permettant d'accéder au formulaire d'inscription en ligne.

6/ Remplissez les différents champs du formulaire

en ligne , ajoutez une photo d'identité de votre enfant et validez votre demande.

Une fois la demande validée, vous recevrez un accusé réception par email et vous pourrez accéder à votre espace famille pour suivre l'instruction de votre dossier.



**Transport scolaire  
BREIZHGO**

Inscrivez-vous en ligne sur [breizhgo.bzh](https://breizhgo.bzh)  
à compter de la fin mai 2022

**Simple & rapide**



4 Au-delà du 18 juillet 2022, une majoration de 30 € pour inscription tardive sera appliquée.

4 Photo d'identité obligatoire.

### + INFOS PRATIQUES :

02 99 300 300 (Prix d'un appel local) | Du lundi au samedi de 8h à 20h | [www.breizhgo.bzh/transports-scolaires](https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires)

## LES ÉCOLIERS AU PIED DES ÉOLIENNES

**Le projet du Clos Neuf avance et la levée des éoliennes se poursuit.** Les écoliers des classes de CM1 et CM2 du Petit Prince et de Sainte-Anne de Merdrignac et d'Ililifaut étaient en visite en mai sur le site, l'occasion de poser toutes les questions sur ce projet qui se déroule près de chez eux.

Après avoir vu de près les fondations, les impressionnantes pales et avoir même assisté au levage d'une éolienne, de retour à l'école, et durant le mois de mai, les écoliers font appel à leurs talents de dessinateurs pour la réalisation d'une fresque. Avec l'aide d'une professionnelle, les jeunes élèves verront leur création érigée sur l'une des éoliennes le 16 septembre prochain, jour de l'inauguration du parc.

En parallèle le projet de financement participatif se poursuit sur le site – Plus d'infos sur le site de la mairie de Merdrignac et Lendosphère.



► Les élèves en visite au Clos Neuf

### + D'INFOS : FINANCEMENT PARTICIPATIF

William MONNEAU, responsable du projet  
06 99 15 38 33 | [william.monneau@bywa-re.fr](mailto:william.monneau@bywa-re.fr)



**BÉNÉFICIEZ D'UN COUP DE POUCE DE 30 €**

**Vous avez entre 18 et 25 ans et vous êtes inscrit sur les listes électorales ?**

La mairie de Merdrignac propose un coup de pouce sous forme d'un chéquier de 30 € à venir récupérer en mairie et à dépenser auprès des associations locales et commerces et artisans participants à l'opération (UCA-Union des Commerçants et Artisans)

Se munir d'une carte d'identité pour se présenter en mairie et bénéficier des chèques.



► Distribution d'un chéquier coup de pouce

**+D'INFOS « COUP DE POUCE » :**

**Mairie de Merdrignac**

02 96 28 41 11 | [contact@mairie-merdrignac.fr](mailto:contact@mairie-merdrignac.fr)

**PERMANENCE MAIRIE :**

**CONCILIATRICE DE JUSTICE À PARTIR DU 7 JUIN**

**Le rôle du conciliateur de justice est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.**

Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient des personnes ou des sociétés.

Le recours au conciliateur de justice est gratuit. La solution qu'il propose doit être homologuée par la justice.

À partir du mardi 7 juin, Mme Perret recevra les administrés sur rendez-vous, chaque 1er mardi matin du mois. **Prise de rendez-vous auprès de la mairie de Merdrignac.**

**+ D'INFOS : Mairie de Merdrignac**  
**Prendre rendez-vous : 02 96 28 41 11**  
 Dates à venir : 7/6 | 5/7 | 6/09 | 4/10 | 8/11 | 6/12



► Mme Véronique PERRET, conciliatrice de justice et Monsieur le Maire, Éric ROBIN

**FOOTBALL / MERDRIGNAC**

**11 & 12 JUIN 2022 : TIG - TOURNOI INTERNATIONAL DE GUERLÉDAN**

En avril, Merdrignac accueillait 32 équipes U13 masculin pour le tournoi qualificatif TIG 2022.

**Le site de Merdrignac se prépare pour le TIG des 11 et 12 juin 2022** avec 30 équipes, 16 équipes masculines U13 ( MASCULIN Groupe K + Groupe L) et 14 équipes féminines U13 (Groupe U + Groupe V).

*L'ouverture du tournoi se déroulera par une parade le vendredi 10 juin à Pontivy.*

*Les phrases finales se dérouleront le dimanche 12 juin après-midi au stade faubourg de Verdun à Pontivy.*



► Tournoi International de Guerlédan 2022 - 11 et 12 juin à Merdrignac au Complexe Sportif Jean Villeneuve

### RENOUVELLEMENT DU LABEL VILLAGES ÉTAPES

Le jeudi 30 juin, au val de Landrouët, la mairie de Merdrignac officialise le renouvellement du label village Etape.

Ce label met en avant le cadre de vie, les services et commerces de proximité, les structures sportives économiques touristiques nécessaires pour une halte routière ou pédestre en toute tranquillité. A cette occasion, Monsieur le Préfet vient

signer la convention qui lie la commune au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, pour une durée de 5 ans.

Village-étapes, c'est reparti pour 5 ans !

#### + D'INFOS :

Mairie de Merdrignac : 02 96 28 41 11

UCA - Union des Commerçants et Artisans :  
06 04 09 06 03



## VIE DES ENTREPRISES

### NOUVEAU POUR BREIZH ELECTRICITÉ DÉPANNAGE

Ouverture d'un showroom situé au 10 rue du Docteur Moisan à Merdrignac le 8 juin prochain.

Horaires : 9h-12h / 14h-18h du lundi au vendredi et 9h-12h le samedi matin.

Activité : plomberie, chauffage, électricité, domo-

tique, ventilation, énergie renouvelable pour les particuliers, les professionnels et l'agricole.

Une porte ouverte de l'entreprise se déroulera courant septembre.

## ACTUALITÉ COMMUNAUTAIRE

### ATELIERS NUMERIQUES

Le lundi matin à Merdrignac

Sur inscription - 9h > 10h30

- ▶ Lundi 13/06 : Retouche photo
- ▶ Lundi 20/06 : Smartphone
- ▶ Lundi 27/06 : Préparer un départ en vacances

Démarches en ligne et Accès libres - 10h30 > 12h

- Découverte de sites institutionnels :
- Effectuer une démarche

- Des problèmes informatiques ?
- Besoin d'un ordinateur ?

#### + D'INFOS ET INSCRIPTIONS :

07 64 38 94 63 |

n.besnard@loudeac-communaute.bzh

[www.bretagnecentre.bzh/vivre/numerique/espaces-numeriques](http://www.bretagnecentre.bzh/vivre/numerique/espaces-numeriques)

### RELAIS PETITE ENFANCE

Un nouveau nom et un nouveau mail pour le service communautaire anciennement RPAM—qui fait place au RPE - Relais Petite Enfance  
[rpe@loudeac-communaute.bzh](mailto:rpe@loudeac-communaute.bzh)

#### + D'INFOS :

RPE—Relais Petite Enfance  
[rpe@loudeac-communaute.bzh](mailto:rpe@loudeac-communaute.bzh)

[www.bretagnecentre.bzh/vivre/enfance-jeunesse/de-0-a-3-ans](http://www.bretagnecentre.bzh/vivre/enfance-jeunesse/de-0-a-3-ans)

**PROGRAMME D'ANIMATIONS DE LA MÉDIATHÈQUE**

**EXPOSITIONS :**

Du 10 juin au 6 juillet : Peinture sur toile d'Emma gale

**BÉBÉS LECTEURS 0>3ANS**

10h15 > 11h15

Mercredi 6 juillet

[Chaque 1er mercredi du mois]

**TRICOTE PAPOTE**

14h30 > 16h -

Mercredi 6 juillet

**ATELIER CREATIF**

Mercredi 15 juin : découverte du cyanotype

**CAFÉ DES LECTURES**

Samedi 1er juillet - 18h>19h30 : découverte du cyanotype

**ATELIER NUMERIQUE**

Mercredi 13 juillet : 14h30>16h

Ateliers numériques avec LCBC (dates à venir !)

**FERMETURE** du 1er au 15 août

**1ER OCTOBRE 2022 : PARTICIPEZ AU RETOUR DES CAPSULES DANS LE TEMPS !**



Réservez votre après-midi : samedi 1er octobre de 14h à 18h (programme détaillé à venir)

Parking et médiathèque de Merdrignac

**Vous étiez présent en 2007 ?  
Faites-vous connaître au auprès de la médiathèque de Merdrignac.**

**Réservez votre Samedi 1er octobre 2022 !**

*Partenaires de l'événement : Mairie de Merdrignac, Réseau des Bibliothèques de Loudéac Communauté, ODCM, les bibliothèques de Gomené, Laurenan, Trémoré!, Merdrignac. Participation de l'école de musique du Mené.*

**Souvenez-vous : 2017. Peut-être avez-vous participé à l'événement « Moi Demain » organisé par le réseau des bibliothèques de l'époque...**

La médiathèque de Merdrignac, la mairie et le réseau des bibliothèques actuelles vous donnent rendez-vous pour un grand événement : l'ouverture des capsules enfermées depuis 15 ans... que renferment-elles ? Des objets ? Des souvenirs ? Des histoires ?

**+ D'INFOS MÉDIATHÈQUE :**

02 96 28 42 28 | mediatheque-merdrignac@orange.fr | www.bretagnebibliocentre.bzh/merdrignac |

**AVANT-PREMIERE**

**Les Minions 2 : Il était une fois Gru**

Dimanche 26 Juin à 15h00

Sortie nationale le 06 Juillet 2022

**CINE JAZZ**

**Swing Time in Limousin**

Jeudi 30 Juin à 20h00

Tarif : 5€

**PROGRAMME CINÉMA**

<b>Top Gun : Maverick</b>	Samedi 11 Juin à 21h00 Mardi 14 Juin à 20h30
<b>J'adore ce que vous faites</b>	Vendredi 10 Juin à 21h00 Lundi 13 Juin à 20h30
<b>Don Juan</b>	Mercredi 15 Juin à 14h30 Samedi 18 Juin à 21h00
<b>Hommes au bord de la crise de nerfs</b>	Vendredi 17 Juin à 21h00 Lundi 20 Juin à 20h30
<b>Jurassic World : Le monde d'après</b>	Mercredi 22 Juin à 14h30 Vendredi 24 Juin à 21h00 Mardi 28 Juin à 20h30
<b>C'est magnifique</b>	Samedi 25 Juin à 21h00 Lundi 27 Juin à 20h30

**+ D'INFOS CINÉMA LE STUDIO**

02 96 67 49 83 | cinemalestudio2@wanadoo.fr | www.facebook.com/CinemalestudioMerdrignac

**Excusés :** BAZIN Pascal (pouvoir à Michel Hesry), FAISNEL Valérie (pouvoir à Delphine Rigollé)

**Secrétaire de séance :** GORE-CHAPEL Isabelle

Mr Robin salue la présence de Sarah Ducher pour son dernier conseil municipal sur la commune. Il la remercie pour ces années d'engagement auprès des élus, son investissement a participé à façonner la commune, et à œuvrer à sa transformation. Il la remercie pour toutes ces années de travail au nom du conseil municipal.

Mr Robin salue la présence de Sylvie Ruellan pour prendre la suite en tant que DGS de la commune.

Il salue enfin la présence de Maud Le Ray, élue au conseil communautaire des jeunes.

Mr Robin soumet au conseil municipal le compte-rendu de la séance du 23 février 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour.

Mme Goré-Chapel procède à l'appel des membres.

## 1. AFFAIRES GENERALES

### Présentation de Maud Le Ray, élue au conseil communautaire des jeunes.

Maud a été Elue en décembre 2021, collégienne en 5<sup>ème</sup> au collège Per Jakez Helias. Elle a déjà assisté à 2 réunions du conseil communautaire. Elle s'est présentée suite à une première candidature en CM1, et avait envie de découvrir l'action pour la commune. Elle représente la commune au sein du conseil. Elle souhaite travailler pour des projets qui changent pour la commune, rapporter de la jeunesse dans la ville. Le point fort de la commune selon elle c'est le Val.

### Présentation de Mme Sylvie Ruellan, nouvelle DGS

Sylvie Ruellan présente son parcours, depuis 34 ans dans la fonction publique territoriale, après un poste de secrétaire de mairie en poste partagé, puis le secrétariat de deux syndicats intercom-

munaux. Ensuite Directrice Générale des Services de la communauté de communes de Caulnes, elle a mené des projets en termes d'accueil de loisirs, de politique environnementale, l'assainissement non collectif... Suite aux fusions de la loi Nôtre et à la fusion de sept intercommunalités, elle a intégré Dinan Agglomération en 2017. Elle souhaitait retrouver une commune à taille humaine, être au plus près des élus et des équipes en place pour accompagner les projets et la vie de la commune au quotidien.

Mr Robin lui souhaite la bienvenue et lui souhaite pleine réussite dans sa nouvelle mission.

### ALSH Centre de Loisirs :

Mr Robin rappelle que dans le cadre du financement du projet, et suite au rendez-vous qu'il a eu avec Mme Obara, sous-préfète, il a été évoqué la possibilité de présenter une demande de DSIL pour un montant de 392 280€. Les décisions d'attributions seront prises en juin. A l'unanimité l'assemblée approuve cette demande et le plan de financement associé à ce dossier.

Mr Robin informe que la société Module Création a envoyé un courrier avertissant du risque de la hausse des prix du marché et des délais d'approvisionnement. Une réponse a été envoyée pour refuser toute augmentation, et rappeler que ces marchés ont été traités depuis décembre 2021, et qu'une partie des modules est vraisemblablement déjà fabriquée.

Mr Robin informe que des avenants sont en cours de chiffrage pour la pose de panneaux photovoltaïques (fourniture des panneaux, renforcement de la structure du préau), ainsi que sur des menuiseries extérieures, et modifications diverses. Cela permettrait également de répondre aux critères environnementaux pour différents dossiers de subvention.

Mr Robin revient sur la difficulté pour la rédaction du PEDT à l'échelle des 9 communes du projet, pour déclencher la subvention de 300 000€ de la CAF. Plusieurs réunions avec les services

de l'Etat et la CAF ont eu lieu, l'AFR et via Sabrina Garnier du Pole de Proximité s'impliquent dans le dossier. Mais il faut que les directeurs d'Ecole s'impliquent, que les parents d'élèves s'impliquent pour avancer sur cette démarche participative.

### Ancienne Crêperie

Mr Robin explique qu'une demande de DSIL a été déposée pour un montant de 200 000€. A ce titre il est demandé l'accord du conseil municipal pour solliciter cette demande et valider le plan de financement proposé.

Mr Robin rappelle que ce projet a été inscrit dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, et que la commune est tributaire du rythme de ce dispositif, ce qui explique que le projet n'avance pas pour le moment.

### Emprunt

Mr Robin informe que, conformément aux échanges lors du dernier conseil municipal, il a souscrit un prêt auprès du CMB pour 1 500 000€ à 1.03% sur 20 ans. Cet emprunt va couvrir plusieurs projets dans l'année 2022.

## 4. FINANCES ET PERSONNEL (PASCAL LE GALL)

Mr Robin salue la présence de Guénaëlle Autain, responsable des finances pour la présentation des actes budgétaires.

### Comptes de gestion

#### Budget général

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-31 du CGCT, les résultats du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2021 sont soumis au vote des membres du Conseil Municipal. Il est précisé que les résultats du Compte Administratif sont identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable Public. Le Compte de Gestion est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, l'assemblée valide les comptes de gestion du Comptable public.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-31 du CGCT, les résultats du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2021 sont soumis au vote des membres du Conseil Municipal. Il est précisé que les résultats du Compte Administratif sont identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable Public. Le Compte de Gestion est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, l'assemblée valide les comptes de gestion du Comptable public.

#### **Budget Annexe lotissement de la Chevalerie**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-31 du CGCT, les résultats du compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2021 sont soumis au vote des membres du Conseil Municipal. Il est précisé que les résultats du Compte Administratif sont identiques à ceux du Compte de Gestion du Comptable Public. Le Compte de Gestion est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A l'unanimité, l'assemblée valide les comptes de gestion du Comptable public pour le lotissement de la chevalerie.

#### **Budget Annexe lotissement de la chevalerie**

#### **Budget Annexe hameau de la ville Hubeau**

[Ce budget a été ouvert en 2021 mais les frais d'études n'ayant pas été facturés en 2021, il n'y a pas eu d'écritures comptables, donc pas de réalisations.](#)

Mr Le Gall, Adjoint, propose de passer au vote. Mr Robin, Maire, ne participe pas au vote.

0 contre, 0 abstention, 22 pour.

Le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement Hameau de la Ville Hubeau est approuvé à l'unanimité.

#### **Budget Annexe hameau de la Héronnière.**

Ce budget a été ouvert en 2021

mais les frais d'études n'ayant pas été facturés en 2021, il n'y a pas eu d'écritures comptables, donc pas de réalisations.

Mr Le Gall, Adjoint, propose de passer au vote. Mr Robin, Maire, ne participe pas au vote.

0 contre, 0 abstention, 22 pour.

Le compte administratif 2021 du budget annexe lotissement Hameau de la Héronnière est approuvé à l'unanimité.

#### **Budget général : affectation des résultats**

Compte tenu du résultat global de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 1 207 020.34€ à la section d'investissement au compte 1068 du budget général de la commune.

A l'unanimité l'assemblée approuve cette proposition.

#### **Vote des taux :**

Du fait des résultats financiers de la commune et du contexte économique global il est proposé de maintenir les taux actuels.

Taxe sur le foncier bâti : 51.14%

Taxe sur le foncier non bâti : 81.17%

A l'unanimité l'assemblée approuve le maintien des taux.

#### **Vote des subventions**

CCAS : Mr Robin propose qu'une subvention de 160 000€ soit mise au budget (cette subvention sert à financer le delta entre l'achat des repas scolaires au GIP et la revente aux familles, mais aussi l'office au restaurant scolaire, et également l'agent administratif d'accueil au CCAS). Du fait de la flambée des prix alimentaires et énergétiques, le prix d'achat des repas va augmenter. Le CCAS devra prendre des décisions concernant le prix de vente aux familles pour la rentrée de septembre

A l'unanimité cette subvention est votée.

#### **Proposition de budget**

Mme Autain présente le budget validé en commission des finances le 14 mars 2022.

La section de Fonctionnement s'équilibre comme suit :

Dépenses 3 677 676.13€  
Recettes 3 677 676.13€

La section Investissement s'équilibre comme suit :

Dépenses 4 566 503.23€  
Recettes 4 566 503.23€

Après en avoir délibéré l'assemblée passe au vote :

Abstention : 5

Contre : 0

Pour : 18

#### **Budget Annexe Lotissement Chevalerie**

La section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

Dépenses 108 596.06€  
Recettes 108 596.06€

La section d'investissement s'équilibre comme suit :

Dépenses 80 319.79€  
Recettes 80 319.79€

Après en avoir délibéré l'assemblée passe au vote :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

#### **Budget Annexe Lotissement Hameau de la ville Hubeau**

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 314 704€

Le budget d'investissement s'équilibre à 314 702€

Après en avoir délibéré l'assemblée passe au vote :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

#### **Budget Annexe Lotissement Hameau de la Héronnière**

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 552 104€

Le budget d'investissement s'équilibre à 552 102€

Après en avoir délibéré l'assemblée passe au vote :

Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 23

Mr Daunay émet une remarque sur le budget général qui dégage une grosse capacité d'autofinancement. Cela l'amène à penser que des investissements pourraient être faits, notamment pour la jeunesse, comme cela avait été évoqué, tel qu'un pumptrack ou citypark qui est repoussé hypothétiquement en fin de mandat. Il demande pourquoi ne pas compléter la présence d'un animateur par une structure complémentaire au Val ou au Stade, qui serait aussi source d'attractivité pour les nouvelles familles.

Mr Robin remercie l'assemblée pour le vote du budget et apporte quelques commentaires. C'est un budget conséquent, 8.2 millions contre 6.7 M€ en 2021. Malgré la crise sanitaire et ses conséquences, malgré les incertitudes sur les finances publiques (il est possible qu'il y ait un gros effort de demandé aux collectivités dans les années à venir pour le remboursement de la dette) et malgré la hausse des coûts énergétiques, des matières premières, sans savoir combien de temps cela va durer, la municipalité a toujours la volonté de proposer un budget dynamique et ambiteux.

Les charges de fonctionnement sont maîtrisées malgré une légère hausse des charges de personnel (47% des charges) , hausse du cout de la restauration scolaire, mise en place d'une politique jeunesse, augmentation des couts matières premières ... avec un maintien des recettes.

Le budget investissement est en hausse, l'ALSH (centre de loisirs) est inscrit en totalité mais est bien co-financé avec les communes partenaires, et que seules les subventions notifiées sont inscrites. De gros postes sont prévus (effacement des réseaux, avance du BP pour le financement des budgets lotissements. Toutes les demandes faites par les commissions sont quasiment honorées avec un montant de subventions notifiées atteignant les 628 000€. Mr le maire rappelle que ces recherches de financement sont un énorme travail administratif de

fond, mais cet investissement s'avère payant.

Parallèlement à cette proposition de budget général, Mr Robin rappelle qu'il y a aussi 2 lotissements qui se font simultanément, et que d'autres collectivités investissent sur la commune (une station d'épuration rénovée à hauteur de 1.1 millions d'€ par LCBC, un foyer habitat jeunes prévu par le CIAS, un projet de résidence autonomie seniors porté par l'association du Bourgneuf qui sera accompagné par la commune, la rénovation de la piscine financée par LCBC, etc...). Tout cela démontre le dynamisme et l'attractivité de la commune.

Pour répondre à Mr Daunay , Mr Robin précise en effet que le budget communal a de la marge, que beaucoup de travaux sont réalisées, et qu' un pumptrack a été inscrit au plan pluriannuel du mandat, mais les marges de manœuvre sont à surveiller. La majorité estime qu'il faut avancer par étape et rester prudent. Il faut aussi pouvoir suivre en ingénierie, avoir les moyens humains techniques, administratifs, pour suivre la cadence.

Mr Daunay reconnaît que les finances de la commune ont été bien gérées pour avoir depuis des années une CAF aussi élevées, mais estime que d'autres projets auraient pu être rajoutés au budget.

Mr Robin souhaite faire un point sur la dette, au 1er janvier 2022 il est de 3 869 000€ d'encours 1228€/ habitant, mais en retirant la gendarmerie et le pôle culinaire qui génèrent des loyers, l'encours est de 2 110 000€ soit 670€ / habitant, ce qui est très confortable (3 ans de remboursement). Avec le nouvel emprunt de 1.5 M€, ce remboursement pourra se faire en 4.3 années ce qui est un très bon ratio. L'équipe qui sera élue en 2026 héritera de finances saines et pourra mener de nouveaux projets.

Mr Robin remercie les 23 élus pour l'implication dans le travail constitutif de ce budget, la présence et l'assiduité aux réunions. Il remercie également Mme Au-

tain et Mr Legall pour la présentation et la préparation budgétaire.

Enfin il demande aux adjoints de signer les devis de leurs commissions rapidement afin d'éviter d'éventuelles hausses.

#### **Fongibilité des crédits**

Mr Le Gall présente la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée a autorisé Mr le Maire, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (ou moins si l'assemblée en a décidé ainsi). Il est proposé de valider cette proposition. Pour la section fonctionnement, il est précisé que le chapitre charges de personnel ne peut pas servir au transfert de crédits.

A l'unanimité l'assemblée approuve la fongibilité des crédits à 7.5%

#### **Convention partenariale sur la chaîne de traitement des produits locaux**

Mr Le Gall explique que la convention définit les engagements de l'ordonnateur et du comptable en vue de faciliter le recouvrement des titres de recettes émis par la Commune. Cette convention existait déjà mais doit être signée entre le Maire et le nouveau comptable du SGC de Loudéac, M. Le Roux.

A l'unanimité l'assemblée approuve cette convention.

### **5. QUESTIONS DIVERSES**

#### **SDE : devis pour la rue de la Gare**

Mme Goré-Chapel présente le devis sur ce linéaire qui est réparti comme suit : Basse tension : 48 000€, part communale 16 000€, Eclairage public 20 200€, part communale 12 157€, Télécommunications : 21100€

A l'unanimité l'assemblée approuve cette proposition.

Expertise de la gendarmerie :

Mme Goré-Chapel donne un compte-rendu de la première réunion concernant le contentieux lié à la construction de la gendarmerie, en présence de l'expert



mandaté par le Tribunal Administratif de Rennes, de l'avocat mandaté par notre protection juridique, des assureurs et du maître d'œuvre. Une visite sur place des extérieurs a été faite, un planning de visite des logements sera proposé par l'expert. Ce dossier est suivi depuis 2015, des expertises amiables avaient été réalisées et depuis la situation s'aggrave (ventilations non branchées, humidité, moisissures, étanchéité mal conçue...). Les élus regrettent ce délai qui laisse se détériorer les locaux.

#### Validation de la démarche pour l'Atlas de la Biodiversité

Dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain, Mme Goré-Chapel rappelle qu'il avait été fléché la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité. Il s'agit d'une photographie de la faune et de la flore,

des insectes et des oiseaux sur le territoire. Ce dossier devant être déposé rapidement, il est demandé au conseil municipal de valider la demande d'aide auprès de l'OFB (Organisme Français de la Biodiversité) à hauteur de 80% des montants éligibles, et 20% pour la commune.

A l'unanimité l'assemblée approuve cette démarche et autorise à engager les demandes et dossiers s'y afférant.

#### Linéaire commercial

Mr Robin informe l'assemblée de la réception d'un courrier du propriétaire d'un local rue Philippe Lemercier, qui demande le changement de destination pour le transformer en logement. Or ce local est dans le linéaire commercial. A l'unanimité l'assemblée re-

fuse de déroger au linéaire commercial.

**Bornes de recharges électriques :** Mr Robin informe que le projet du SDE a évolué, il y en aura 3 au lieu de 2, mais il faudra repérer sur place leur emplacement.

Mr Robin rappelle qu'il y a une étude sur les besoins liés à la piscine, et que les réponses des habitants sont importantes, il encourage tout résident du territoire à y répondre.

#### Organisation des élections présidentielles les 10 et 24 avril

Les créneaux de tenue des bureaux de vote ont été envoyés et vont être modifiés selon les disponibilités des élus.

L'ordre du jour étant terminé la séance est close à 23h.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2022

**L'an deux mil vingt-deux le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 avril 2022, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr Eric ROBIN, Maire.**

**Présents :** ROBIN Eric, Maire, GORÉ-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, Maire-adjoints, BADOUARD Allison, POILVERT Cédric, Conseillers délégués, POILBOUT Marie, BAZIN Pascal, FAISNEL Valérie, BERNARD Nathalie, MENIER Sébastien, ROSIGNOL Marie-Louise, LE COZ Caroline, DAUNAY Dominique, CHASLES Sandrine, CHIQUET Vincent, LE CORRE Céline.

**Excusés :** RIGOLLÉ Delphine, COLLETTE Abel, BAZIN Pascal, COM-MUNIER Aurélien, CHARTIER Georges

### **1. AFFAIRES GENERALES**

#### **Fibre Optique : point sur le déploiement -information**

Intervenant : M. DAGO, société Axion

La commune de Merdrignac sera à terme entièrement couverte par le réseau de fibre optique à partir de sept armoires situées sur le territoire avec pour objectif 1er semestre 2023 Le déploiement se déroule en plusieurs phases.

D'abord une phase d'étude (70% du temps du projet) et une phase travaux (30% du temps du projet). Les études sur la commune sont actuellement réalisées à hauteur de 80%. La phase travaux, jalonnée par le passage de câbles, de réception de travaux, de mise en service opérationnel (injection réseau Orange), va se dérouler d'ici la fin de l'année. S'en suivra une phase d'ouverture des prises à la commercialisation qui se déroulera sur une durée de 3 à 4 mois préalablement à la mise en service de la fibre auprès des usagers.

Globalement le déploiement suit son cours dans le respect du calendrier. Les entreprises intervenantes travaillent de manière satisfaisante.

Le déploiement nécessite en parallèle des armoires de disposer de poteaux relais (parc de 300 unités): soit les poteaux existants sont pris en appui, soit de nouveaux sont édifiés. L'implantation de poteaux et soumis à autorisation de voirie, délivré par la commune.

Des infrastructures plus conséquentes sont parfois nécessaires avec notamment la mise en place de nouveaux câbles enterrés (cas de la liaison vers Illifaut).

Les travaux d'égagement ont permis de faciliter la réalisation des travaux de déploiement de la fibre et

évitent des dysfonctionnements ou la non-conformité des infrastructures. A noter que l'arborescence de déploiement est identique en ville comme en campagne.

En termes de calendrier, toutes les armoires devraient être opérationnelles pour fin décembre 2022, ce qui laisse envisager le déploiement effectif pour avril 2023 sous réserve de réception des travaux.

### **2. RESSOURCES HUMAINES**

#### **Hygiène et sécurité au travail : règlement intérieur**

La Commission Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) du Centre de Gestion a émis le 21/02/2022 un avis favorable au projet de règlement intérieur Hygiène -sécurité. Ce règlement vise à organiser les conditions d'exécution du travail dans la collectivité. Il fixe les règles d'organisation de la prévention interne à la collectivité et rappelle les droits et obligations des agents quant à l'hygiène et la sécurité. Ce règlement s'applique à tous les agents de la collectivité quel que soit leur statut et concerne l'ensemble des locaux et lieux d'exécution des tâches.

Le conseil municipal approuve le règlement et autorise le maire à le signer, avant application au sein de la collectivité.

### 3. HABITAT, URBANISME ET FONCIER

#### Alimentation en eau potable à l'intérieur des hameaux : conventionnement avec le syndicat d'Eau

Il est proposé par convention, d'autoriser le Syndicat d'Eau à être maître d'ouvrage des travaux de réseau d'eau à l'intérieur des lotissements « Hameau de la Ville Hubeau » et « Hameau de la Héronnière », étant entendu que ces prestations seront refacturées à la Commune.

Une convention sera proposée par le syndicat fixant les modalités techniques et financières de cette délégation de maîtrise d'ouvrage. Le conseil municipal acte le principe de confier au syndicat d'eau la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseau d'eau dans les lotissements précités et autorise le maire à signer la convention à intervenir entre la commune de Merdrignac et le syndicat de l'Hyvet.

#### Alimentation électrique station d'épuration (LCBC) : convention de servitude déposée par SADER Réseaux

ENEDIS a mandaté la société SADER pour améliorer la qualité de desserte et l'alimentation du réseau électrique, rue de la Chesnaie, desservant la station d'épuration. Le réseau traverse la parcelle cadastrée ZN N° 0234, propriété de la commune. ENEDIS propose une convention de servitude. Le conseil municipal donne son accord et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

#### Aménagement Cœur de Ville : Marché de maîtrise d'œuvre

Deux propositions ont été reçues pour une mission complète de maîtrise d'œuvre comprenant la définition du projet, le dossier de consultation des entreprises, la passation des marchés, le suivi des travaux et la réception des travaux. 1 Devis LIAP ( 12 600 € H.T.) 2 Devis Naga (11 430 € H.T.) Pour mémoire BP 2022 : 25 000€

Le conseil municipal est invité à choisir le prestataire. Vu les conditions tarifaires et la teneur des offres, notamment sur le chiffrage des réunions, le cabinet NAGA est retenu pour une mission de maîtrise d'œuvre complète, au prix indiqué ci-dessus.

### 4. BATIMENTS

#### Toiture de l'Eglise

Pour mémoire une enveloppe de 75 880 € a été inscrite au BP 2022. Un devis a été signé et notifié en 2021 mais l'entreprise n'a pas donné suite. Un nouveau devis est présenté avec une augmentation liée à l'augmentation générale des matériaux. Montant : 91 057 € TTC, étant précisé que ladite augmentation n'est imputable qu'aux seuls matériaux

Le conseil municipal donne son accord pour l'engagement des travaux et autorise le Maire à signer le devis présenté. Les travaux sont programmés pour la fin du semestre.

### 5. VOIRIE URBAINE

#### Aménagement de la voie douce, Rue de la ville Hubeau

Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL présente la proposition technique et financière du cabinet d'études NICOLAS pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la voie douce, rue de la ville Hubeau. Le projet d'aménagement a été estimé à 200 000 € et porte sur une longueur de voie de 1200m. Dans le projet, il est prévu la réfection de la voirie, les aménagements de sécurité entre carrefour du Vieux Bourg vers la ville Hubeau à Beau Buisson, l'élargissement des trottoirs y compris au niveau du pont. Cet aménagement se fait en concertation avec le département qui a prévu la réfection de la chaussée fin 2022.

La proposition de mission de maîtrise d'œuvre du cabinet Nicolas s'établit à 14280€TTC, auxquels viennent s'ajouter une provision de 3360€TTC pour levés topographiques.

Le conseil municipal donne son accord pour l'engagement de la mission de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Nicolas et autorise le Maire à signer le devis présenté.

#### Aménagement de la rue René Guitton :

La commission des marchés s'est réunie le 25 avril dernier pour la restitution de l'analyse des candidatures relative à l'aménagement de la rue René Guitton. La commune a reçu 11 candidatures et les offres ont été analysées par M. Dominique Bernard (ADAC 22), missionné par la commune. Il appartient

désormais de sélectionner 4 candidats admis à remettre une offre et à être auditionnés. Il est convenu de faire ce choix en commission communale, composée des adjoints et de Messieurs Chiquet et Daunay. Cette réunion s'est tenue le jeudi 5 mai dernier. Les auditions auront lieu le 1er juillet prochain (9h à 17 H).

### 6. AFFAIRES RURALES ET CHEMINS RURAUX

Prévention des feux de forêts, d'espaces naturels et agricoles

Un arrêté Préfectoral du 2 novembre 2017 fixe les mesures de prévention contre les incendies de forêt et règlemente l'usage du feu ou le brûlage à l'air libre des déchets verts. 90% des départs de feu sont dus à l'activité humaine (chantier BTP, activités agricoles,) ou bien d'une activité du quotidien (mégots de cigarette en bordure de route, barbecue) . La commune a été identifiée comme particulièrement à risque et la vigilance est appelée notamment à travers une campagne de prévention qui doit trouver écho sur la commune.

L'attention du conseil municipal est attirée sur le risque qui pèse sur la commune dotée d'espace boisé. Le conseil municipal prend acte de l'arrêté préfectoral et reste vigilant sur l'application des mesures préfectorales, notamment lorsque les pratiques de brûlage sont soumises à autorisation du maire.

M HESRY attire l'attention sur le brûlage des déchets végétaux. A la demande de M. ROBIN, Le formulaire de demande d'autorisation à disposition des usagers va être modifié afin d'identifier la qualité du pétitionnaire et une très grande vigilance va être apportée sur les autorisations du maire.

### 7. ENFANCE, PETITE ENFANCE ET JEUNESSE

Projet Educatif De Territoire (PEDT) Point d'avancement. En l'absence de Mme Delphine RIGOLLÉ , Mme Sylvie RUELLAN donne l'avancement de la concertation initiée à la demande de la CAF afin de réaliser le PEDT.

Les enseignants, associations et collectivités de l'Entente sont sollicités pour faire remonter les projets réalisés ou à venir qui ont trait avec les 2 thématiques retenues :

L'éducation à la citoyenneté

L'éducation à l'environnement

La rédaction du document doit être réalisée le 1er juin prochain. Il sera validé par le comité technique et soumis au comité de pilotage afin de le finaliser pour la mi-juin. Ce document permettra à la commune d'obtenir le financement de la CAF.

**Maison jeunesse** : M. ROBIN présente le projet d'aménagement estimé à 80 000 €, comprenant des travaux de bâtiments, des équipements et du mobilier.

Sur cette base, il est proposé de solliciter l'aide de la CAF.

Le conseil municipal valide le projet et sollicite l'aide financière de la CAF.

## 8. FINANCES

### Commerces : occupation du domaine public par les commerçants

Certains commerces de la commune occupent le domaine public en y installant, tables, chaises, étales, marchandises.... M. LE GALL rappelle le cadre réglementaire de cette occupation précaire et temporaire. Conformément à l'article L2125-1 du CGCT, actualisé au 1/1/202, l'autorité chargée de la gestion du domaine public peut autoriser une personne privée à occuper une dépendance de ce domaine en vue d'y exercer une activité économique, à la condition que cette occupation soit compatible avec l'affectation et la conservation de ce domaine. En tout état de cause l'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire. L'autorisation d'occuper le domaine public présente un caractère précaire et révocable. L'occupant est soumis au paiement d'une redevance. Il est proposé à l'occupant de faire une demande écrite en mairie, demande comportant un plan avec métré et précisant l'usage. L'autorisation sera donnée pour l'année et sera actée par arrêté municipal fixant notamment le montant de la redevance. Il est proposé d'appliquer une redevance d'occupation pour deux cas de figure : 1 occupation du domaine public d'une superficie de plus de 5 m<sup>2</sup> pour emplacement

notamment de tables, chaises, : forfait annuel : 61 € 2. Occupation du domaine public d'une superficie de moins de 5 m<sup>2</sup> pour emplacement notamment de petites marchandises, fleurs, étales ... forfait annuel : 26 €

Le conseil municipal valide le principe de mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public tel qu'il est exposé ci-dessus et valide également les tarifs de redevance proposés.

### Antenne relais située sur le réservoir d'eau Convention quadripartite Commune/Syndicat d'eau/SAUR/ ORANGE : modification d'un tiers (Orange -Sté TOTEM)

Par convention quadripartite en date du 19/12/2019, il a été donné autorisation à ORANGE d'implanter une antenne relais sur le réservoir d'eau situé rue du Chanoine Le Texier, moyennant une redevance de 1900 € au profit de la commune et du syndicat d'Eau à même hauteur. La Société ORANGE demande la cession du bail au profit de la société TOTEM, sans que soit remis en cause les autres termes de la convention initiale. Le conseil municipal est appelé à donner un accord de principe, étant entendu que la convention initiale stipule que le maire est autorisé, de fait, à signer tous documents relatifs au transfert précité.

## 9. CULTURE

### Mini festival photographique sur l'eau

Mme Isabelle HAMON présente le projet porté par l'ODCM (Office Développement Culturel du Mené), organisé de septembre à novembre 2022, intitulée « l'eau dans tous ses états ». 12 panneaux seront à choisir. La commission communale sera amenée à travailler sur le choix des panneaux, leur implantation, en associant notamment les écoles, la bibliothèque.

Le conseil municipal apporte son soutien à ce projet dans le cadre partenarial exposé ci-dessus et se prononce favorablement à l'attribution d'une subvention de 500 € au bénéfice de l'ODCM

## 10. QUESTIONS DIVERSES

**Frelons asiatiques** M. Michel HESRY informe le conseil que le dispositif de lutte contre les frelons asiatiques, piloté par le FGDON22, est reconduit en 2022, dans les conditions identiques à l'année 2021, c'est-à-dire avec un partena-

riat financier avec LCBC ce qui permet la prise en charge de la destruction des nids pour moitié entre la commune et la communauté de commune, dans la limite de 150 € par nid, avec accord préalable d'un représentant de la mairie (adjoint ou chef du service technique) La campagne de destruction se déroule d'avril à novembre.

Le conseil municipal se positionne favorablement au dispositif décrit ci-dessus pour 2022.

### Bornes de recharges pour véhicule électrique

/ Suite à la réunion du jeudi 21 avril, le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) des Côtes d'Armor propose l'implantation des bornes de recharge suivantes :

- 1 borne avec 2 points de charge à proximité de résidentiels collectifs
- Rue de Brocéliande
- 1 super chargeur avec 2 points de charges + une petite borne T2 avec 1 point de charge - Parking Rue du Bourgneuf

Il n'y a pas de difficulté pour poser l'armoire à plusieurs mètres de la borne. L'emplacement précis sera convenu avec Enedis.

Le financement est de 1 500 € par la commune et 1500 € par LCBC.

Le conseil municipal valide la proposition ci-dessus avec les lieux d'implantation précités, confirme sa participation financière à hauteur de 20% plafonnée à 1 500 € pour la commune, étant entendu que la participation de LCBC est attendue à hauteur 1 500 €.

Le maire est autorisé à signer la convention partenariale à intervenir.

**Projet éolien** : M. Daunay informe le conseil que la 1ère éolienne est posée, malgré une pièce défectueuse qu'il a fallu réparer. Une date d'inauguration est pressentie pour le 16 septembre le à 17 H30, date à confirmer. M. Daunay sensibilise les élus pour prendre part à ce placement participatif.

### Tournoi International de Guerledan (TIG)

M. POILVERT informe de nombreux retours positifs suite au tournoi qui avait lieu le 18 avril. M. ROBIN félicite M. POILVERT et les dirigeants du club pour la parfaite organisation et les services techniques pour la qualité et l'entretien des équipements.

## URBANISME

AVRIL - MAI 2022

### Déclaration préalable

M. CHATEAU Marc	Véranda	28 Saint Doha
M. BENOIST Didier	Clôture	26 Coueplin
EARL Pont Hervard	Arasement d'une haie bocagère	Clos Roux
Mme HUGHES-LEWIS	Modification de façades	14 Rue Gal de Gaulle
SARL Eco Habitat Energie	Panneaux Photovoltaïques	2 Les Rues Bresset
Mme LOUIAL Marie	Division en 3 lots à bâtir	7 rue Fontenelle
OPEN ENERGIE	Panneaux Photovoltaïques	6 Vieux Presbytère
Mme GAUTIER Claudine	Clôture	18 bis rue des Sertes
SAS EDF ENR	Panneaux Photovoltaïques	6 rue du Morbihan
M. DUIGOU Jean-Claude	Carport	7 rue Beaubuisson
M. GESREL Olivier	Abri de jardin	3 rue de la gare

### Permis de construire

Mme DUPUY Michèle	Démolition/Extension	5 le bout du bois
M. GLAIS Jean-Marie	Extension	7 beau soleil
M. LABBE & Mme LANGLAIS	Maison Individuelle	Launay Belot
M. DESBOIS Kévin	Démolition/Modif de façade	La Saudraie



## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

27/03 DO CARMO BAR Pierre  
14/05 GLAIS Léon  
22/05 SYLVAIN Lyla  
23/05 POULARD PELLETIER Djenna

### Mariage

28/05 C. BIGOT & H. LETAILLANDER

### Décès

31/03 LEMARCHAND Louise  
05/04 DURAND Anne  
07/04 LEJARD Marcel  
12/04 ERNOULT Eliane  
20/04 HAVOUY Didier  
30/04 GOURDEL Paul  
02/05 FERRAND Yvonne  
09/05 PICQUET Gilbert  
19/05 BADOUARD Gisèle  
21/05 AUFRAY Hélène  
25/05 GUILLARD Ida

## PERMANENCES ADJOINTS

> Samedi 11/06 : Pascal Le Gall  
> Samedi 18/06 : Isabelle Hamon  
> Samedi 25/06 : Hubert Chevalier  
> Samedi 02/07 : Isabelle Hamon  
> Samedi 09/07 : Michel Hesry  
> Samedi 16/07 : Delphine Rigollé

## AGENDA :

### Dates à ne pas manquer:

11 et 12 juin - Tournoi Intercommunal de Guerlédan—TIG U13 Complexe sportif

12/06 - 1er tour élections législatives  
Salle de la Madeleine

19/06 - 2nd tour élections législatives

18/06 - Appel du 18 Juin Commémoration  
Union des anciens Combattants

18/06 - Fête de la musique  
Eglise & Manoir du Vieux Bourg

24/06 - Fête de l'école  
Groupe scolaire Le Petit Prince

24/06 - Concours de Boules  
Génération Mouvement Amitié de Merdrignac

25/06 - Accueil des nouveaux arrivants  
11h, salle des fêtes de Merdrignac

30/06 - Renouveau Label Village étape  
centre-ville de Merdrignac—UCA

01/07 - Kermesse  
Ecole Sainte Anne

03/07 - Pardon et repas à emporter  
Association Chapelle Sainte Brigitte

06/07 - Collecte de sang  
Salle des fêtes

13/07 - Repas à emporter  
Athlé Cross Merdrignac

13/07 - Feu d'artifice et bal populaire  
Municipalité et amicale des sapeurs pompiers

14/07 - Fête Nationale Commémoration  
Municipalité

02 96 28 41 11 | [contact@mairie-merdrignac.fr](mailto:contact@mairie-merdrignac.fr)

HORAIRES : Lun, Mer, Jeu, Ven : 8h30-12h30 | 13h30-17h |  
Mar : 8h30-12h30 | Sam : 9h-12h

[www.mairie-merdrignac.fr](http://www.mairie-merdrignac.fr)

